



16 - 20 Décembre 2009

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc
Telephone: +212 537 260062 / +212 537 260063
Telecopieur: +212 537 260060
Email: secretariat@afrcites.org
Site web: www.afrcites.org

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DES SESSIONS

Africités 5, à Marrakech, a été une occasion extraordinaire de rencontre à l'échelle de l'Afrique. Les participants, ministres, élus locaux et régionaux, partenaires de coopération, institutions africaines et internationales, acteurs de la société civile, acteurs économiques, universitaires et experts, ont montré par leur enthousiasme l'importance qu'ils accordent au développement local et au renforcement des collectivités locales et régionales, notamment en ce qui concerne leurs capacités à conduire le développement économique local.

Africités 5 a été un moment fort de l'unité africaine, celle de la rencontre et de la découverte mutuelle des élus des différentes régions de l'Afrique, marquée cette fois-ci par la forte présence des élus du Maghreb.

La pertinence du thème retenu, celui des « réponses des collectivités locales et régionales africaines à la crise globale » a été reconnu par tous les participants. L'urgence d'une réponse africaine et locale a été réaffirmée. La déclinaison du thème « développement durable local et emploi local » a structuré les débats et permis de relier Africités 5 avec les travaux des Africités précédents.

La première série de sessions thématiques a permis de définir et de préciser les objectifs des politiques et les réponses locales à la crise. La deuxième série de sessions thématiques a permis de consolider les alliances des collectivités locales avec tous les acteurs locaux. La troisième série de sessions thématiques a mis en évidence les conséquences pour les collectivités locales et régionales africaines du point de vue de leur stratégie, de leur organisation et de leur capacité de réalisation. Les sessions spéciales ont permis de mesurer la richesse et la mobilisation de tous les réseaux qui veulent s'associer aux élus locaux et régionaux africains.

Africités est un espace de rencontre, d'échanges d'expériences, de formation et d'auto-formation, d'élaboration, de dialogue technique et politique. Africités permet d'organiser la liaison entre les politiques locales et nationales. Cette liaison est spécifique à chaque pays. Ce qu'Africités apporte d'incalculable, c'est de la construire à l'échelle de l'Afrique.

Le Cahier des Recommandations, disponible en annexe, reprend toutes les recommandations telles qu'elles ont été transmises par les animateurs des sessions. Ces recommandations seront disponibles sur le site et dans les actes d'Africités 5. Elles seront suivies et mises en œuvre par les participants aux sessions. Elles serviront de fondement aux programmes d'activités de CGLUA

SESSIONS RELATIVES AUX

« REPONSES LOCALES ET REGIONALES A LA CRISE GLOBALE A COURT ET A MOYEN TERMES »

Les débats fournis ont confirmé la pertinence des thèmes proposés aux six sessions d'un double point de vue :

1. de formation et d'auto-formation à la définition des politiques publiques au niveau local et aux conditions de leur mise en œuvre. Les élus ont apprécié les notes de présentation, les interventions annoncées et les débats en tant qu'outils de méthode, d'analyse et d'élaboration.
2. d'explicitation des objectifs affichés d'Africités 5. Les échanges entre les participants ont tourné autour de l'articulation du développement local et national autour de :
 - l'intensification des activités de couverture des besoins de base ;
 - la priorité à donner à la création d'emploi et de revenus à partir du renforcement de l'accès au savoir et de la mobilisation des capacités humaines ;
 - l'encouragement des solidarités multiples entre pauvres et moins pauvres, principalement en direction de la couverture des besoins de base et de l'élargissement démocratique de l'accès aux services publics, afin de réduire les inégalités ;
 - la modernisation et l'augmentation de la compétitivité de l'économie populaire par l'utilisation des nouvelles technologies peu coûteuses ;

L'explicitation des liens entre stratégies endogènes et stratégies de développement économique locale orientées export a été abordée à partir de pratiques concrètes, évitant les théorisations conflictuelles tranchées.

La nécessité de l'appropriation de la maîtrise du développement local par les collectivités locales est apparue fondamentale. Les débats ont cependant souligné clairement que la légitimation de ce droit à travers la décentralisation passe par la participation effective à l'élaboration des politiques, à leur prise en charge et à leur contrôle par les citoyens pour atteindre correctement les objectifs de lutte contre la pauvreté, obtenir la solidarité entre pauvres et moins pauvres, créer de l'emploi, asseoir durablement les institutions et mobiliser les compétences. Cette légitimation passe aussi par l'établissement de rapports de confiance par les élus locaux avec les citoyens.

Les interpellations fréquentes et les critiques argumentées qui ont généralement marqué les débats ont illustré une nouvelle fois le fait que les rapports entre experts et élus n'est pas automatique, impliquant ainsi le besoin d'anticipation et de traduction fidèle des problématiques, principalement s'agissant des réponses à la crise.

Principales recommandations

En direction des maires :

- faciliter l'implication des citoyens dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques locales, notamment en recourant aux budgets participatifs et en fédérant les ressources ;
- revendiquer une décentralisation effective de la maîtrise d'ouvrage des programmes de développement local au niveau des collectivités locales et régionales, accompagnée du transfert des moyens ;
- utiliser les nouvelles technologies pour renforcer les échanges et l'emploi local et désenclaver les zones rurales ;
- sécuriser et accroître le crédit et la circulation monétaire sur les lieux de pauvreté ;
- investir le champ de la promotion du développement économique local pour la génération d'emplois et de revenus ;
- moderniser le secteur informel en démocratisant les savoirs et l'enseignement, leviers essentiels de l'emploi compétitif et durable, notamment à destination des jeunes.

En direction des Gouvernements centraux, des parlements nationaux et des unions et ou organisations sous-régionales :

- encourager par les politiques publiques locales et nationales articulées, l'accès généralisé aux services de base, la réduction des inégalités, la solidarité entre les catégories sociales et la confiance dans les élus et les programmes de développement local ;
- l'accès généralisé aux services de base implique une gestion anticipée du phénomène d'urbanisation. Il est en effet important que la croissance urbaine importante relevée dans les pays africains soit accompagnée de stratégies urbaines pertinentes permettant l'accès du plus grand nombre, particulièrement des plus pauvres, aux services publics.
- procéder à une relecture des cadres législatifs et réglementaires de la décentralisation en vue des les rendre plus adaptés aux exigences de génération d'emplois et de revenus ;
- Conférer aux associations de pouvoirs locaux un caractère public afin de leur permettre de disposer d'un meilleur cadre législatif et réglementaire au sein duquel les collectivités locales pourront mener à bien leurs activités.
- Les sommets des chefs d'Etats africains, aussi bien au niveau sous-régional qu'au niveau panafricain doivent être une occasion de dialogue entre les états centraux et les

collectivités locales sur la mise en place d'actions concertées de relance économique. C'est pourquoi les collectivités doivent être, non seulement invitées à ces rencontres, mais aussi être représentées aux instances de décision aux niveaux sous régional et panafricain par le biais de chambres spécifiques, comme le Haut Conseil des collectivités locales.

- Cette meilleure coordination des politiques publiques entre les gouvernements centraux et les collectivités locales doit se traduire par des actes précis. C'est pourquoi, la contractualisation entre les niveaux central et local devrait être encouragée afin de permettre d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques par les collectivités locales et le transfert concomitant des compétences et des ressources par l'Etat.

En direction de CGLUA :

- créer une fenêtre permanente sur le site d'Africités pour recenser et poursuivre l'échange d'expériences de développement local entre collectivités locales ;
- assurer un lobbying politique aussi bien aux niveaux national, régional que panafricain sur un meilleur partage des ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

SESSIONS RELATIVES A

« TRADUIRE LES REPONSES A LA CRISE DANS LES STRATEGIES LOCALES »

Ces sessions sont traditionnellement orientées dans les Sommets Africités en direction de la formation aux stratégies d'organisation des capacités locales. Une place importante y a été tenue par la transmission des savoirs et des pratiques. Ce sommet réalise une avancée stratégique. Le mouvement Africain des Collectivités Locales exprime sa maturité en passant à l'étape de la construction des alliances diverses avec les acteurs associatifs, des organisations non gouvernementales, des institutions financières et les partenaires du développement.

Principales recommandations

En direction des Maires :

- mettre en œuvre des politiques publiques au niveau local en visant en priorité la création d'emploi, la promotion de la formation relative aux politiques environnementales locales, l'encouragement de la transmission des techniques émergentes peu coûteuses ;
- renforcer la responsabilité des élus locaux en matière de politiques environnementales et valoriser l'expertise locale pour la conception et la mise en œuvre des politiques environnementales locales pour développer des outils de gestion environnementale locale.

En direction des Gouvernements centraux, des parlements nationaux et des unions sous-régionales :

- alléger les cadres normatifs et les processus formels imposés, complexes, consommateurs de compétences rares et à la pratique, peu performants ;
- encourager les Collectivités Locales à envisager la planification stratégique, économique et sociale locale à partir des réalités concrètes, et ce, dans l'objectif de construire une vision collective du développement durable au niveau des territoires, avant de décliner les programmes et les conditions de mise en œuvre ;
- promouvoir des instruments spécifiques de financement initial destiné à l'entrepreneuriat engagé dans la modernisation de l'économie populaire, notamment par les jeunes et les femmes qui s'organisent à la base pour agir,

En direction du CGLUA :

- encourager le renforcement de capacités sociales locales qui est la clé d'une organisation efficace. Ces capacités se construisent à travers l'échange de pratiques

entre Collectivités expérimentées et celles qui le sont moins en s'appuyant en priorité sur la coopération décentralisée, les réseaux du mouvement associatif et l'expertise citoyenne. Les sommets d'Africités sont très souvent considérés comme le lieu de la construction des alliances.

SESSIONS RELATIVES A

« ASSOCIER LES ACTEURS AUX REPONSES LOCALES A LA CRISE »

Elles ont été animées autour de 12 acteurs locaux : organisations paysannes et syndicales, ONG et associations d'habitants, petites et moyennes entreprises et industrie, acteurs de l'économie populaire et du microcrédit, grandes entreprises, opérateurs des services publics locaux, organisations de jeunes et de femmes, aux autorités traditionnelles et morales, institutions financières, universitaires et chercheurs, migrants et diaspora.

Les débats ont confirmé la volonté des acteurs économiques et sociaux locaux d'être participants actifs du développement local et des programmes permettant de dépasser la crise globale en ce qu'elle touche le niveau local et ses populations.

A travers différentes prises de position, les participants ont affirmé avec force le besoin d'organiser et d'animer des coalitions entre les collectivités locales et les organisations et « forces vives » de la société civile. Ils ont insisté sur une condition essentielle, sinon préalable, c'est que soit parachevée la décentralisation, en réaffirmant une certaine autonomie des collectivités locales et en leur conférant les moyens humains et financiers nécessaires à leur fonctionnement.

Ainsi ces sessions au sein du 5^{ème} Sommet Africités a été un moment de renouvellement des alliances entre les collectivités locales, leurs élus et les acteurs sociaux et économiques du développement et toutes les forces vives de la société.

Il en a résulté un diagnostic détaillé de la crise mondiale et de ses conséquences pour les populations continent africain : l'épuisement des recettes de sortie de crise imposées par les organisations financières internationales nécessite de repenser la finalité du développement et le sens de la gouvernance locale.

Principales recommandations :

En direction des maires :

1. Pour une plus grande participation des populations et des forces vives locales à la gestion des programme de développement local et de lutte contre la pauvreté, il s'avère nécessaire de :
 - reconnaître la légitimité des, organisations syndicales et locales et des opérateurs économiques à participer et à être associés dans la définition des politiques locales ;

- promouvoir des structures locales participatives où les femmes, les jeunes, les personnes du troisième âge, les personnes à mobilité réduite, seront reconnues et actives ;
 - maintenir un dialogue continu avec les autorités morales et traditionnelles ;
 - contribuer à la mise en place d'un nouveau Pacte Social Urbain fondé sur la reconnaissance entre les collectivités locales et les Associations d'Habitants et ONG.
2. Pour promouvoir une politique de développement durable et pour l'emploi :
- reconnaître que dans les espaces économiques locaux l'agriculture et l'agro-industrie sont des bases de l'emploi et en faire un axe fort des stratégies de développement local ;
 - favoriser l'accès des femmes aux ressources pour l'initiative économique par un appui aux organisations de micro crédit ;
 - créer ou soutenir des centres d'accueil et de formation professionnelle des jeunes, et particulièrement des jeunes filles, adaptés à la demande locale et régionale.
3. Des politiques locales ambitieuses doivent être initiées pour la satisfaction des besoins fondamentaux des populations qui exigent :
- définir et mettre en place des politiques locales pour développer un accès de tous et de toutes aux services de base ;
 - mettre en place de bonnes pratiques de gouvernance des services publics et des sociétés concessionnaires ;
 - promouvoir un contrôle social et une évaluation nécessitant des pratiques de concertation et de dialogue avec les usagers et leurs organisations.
4. Dans un contexte de crise écologique et de dégradation des conditions environnementales, la participation des acteurs économiques locaux nécessite qu'une *Clause sociale* et environnementale soit mise en œuvre par les pouvoirs locaux dans l'accession aux marchés publics.

En direction des Gouvernements centraux, des parlements nationaux et des unions sous-régionales :

L'Assainissement du cadre politique et administratif est la première mesure pour favoriser le développement local et l'emploi. Mais pour assurer une interrelation avec les forces vives de la collectivité avec leurs élus, il est indispensable de :

1. Lancer des politiques nationales favorisant les initiatives économiques locales qui permettent de :
 - mettre en place et renforcer les dispositifs favorables aux investissements locaux notamment de la part des entreprises africaines ;
 - assurer une meilleure diffusion des investissements locaux auprès des entreprises locales, ou nationales ;
 - favoriser l'accès équitable des PME-PMI et des secteurs de l'économie populaire au crédit (soutien aux organismes de microcrédit), à la formation et à l'information dans un environnement législatif adapté.
2. Soutenir des politiques de développement de l'emploi décent et la protection sociale :
 - adopter et mettre en œuvre des clauses Clause sociale et environnementale ;
 - mettre en œuvre de l'Agenda du travail décent de l'OIT adapté au genre en 2009 ;
 - encourager la promotion de l'égalité des genres ;
 - mettre en place des politiques de formation et de lutte contre le chômage des jeunes.
- 3.

RECOMMANDATIONS AUX PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT

Les différentes sessions de travail du Sommet Africités 5 ont mis en avant une série de propositions et de recommandations qui pourraient faire l'objet d'une discussion lors de la Rencontre de Dialogue Tripartite entre Ministres, Maires et Partenaires au développement. Nous en donnons les grandes lignes ci-après, sans prétendre à l'exhaustivité, tant les ateliers étaient riches :

- Il est proposé que les Partenaires au développement prennent acte des initiatives développées par les collectivités pour dépasser la crise globale actuelle et anticiper les effets à venir. Ainsi, le rôle stratégique des collectivités dans la promotion du développement local et notamment la création d'emploi, en particulier dans le contexte de crise, a été réaffirmé.
- Les partenaires au développement sont invités à prendre acte des progrès de la décentralisation et de la volonté des responsables locaux de maîtriser leur développement. Leurs pratiques pourraient prendre davantage en compte les réalités et contextes locaux (le rôle des autorités traditionnelles, la place des femmes, la situation des jeunes et des personnes âgées, la place des syndicats et organisations citoyennes, etc). Ceci conduirait à une approche de l'appui/accompagnement plus soucieuse de la production de richesses locales, dépassant la division entre programmes urbains et ruraux.
- Il est attendu des Partenaires au développement un soutien au renforcement des capacités dans le cadre des collaborations Sud-Sud, ainsi qu'une promotion de l'intégration économique régionale ;
- Il est attendu des Partenaires au développement le dépassement de la logique de projet et l'encouragement de la décentralisation des investissements nécessaires au développement durable des territoires et de leur mise en œuvre coordonnée. Cet effort devrait être organisé dans le respect des rapports contractuels fondés sur le dialogue entre donateurs et bénéficiaires de l'aide ;
- Les mécanismes permettant aux collectivités locales africaines de se faire entendre sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de façon autonome, juridiquement fondée sur le partenariat, doivent être soutenus par les Partenaires au développement ;
- Il conviendrait d'accorder une aide relativement plus importante qu'aujourd'hui aux collectivités locales et régionales, leur permettant d'entreprendre des investissements anticycliques pour minimiser les impacts négatifs de la crise globale sur les économies locales et régionales et d'améliorer des capacités sociales et l'accès aux services et biens publics
- Il est attendu de faciliter et de développer l'accès direct des collectivités territoriales aux crédits et d'appuyer la mise en place d'agences locales de développement ;

- Il est proposé de continuer à produire des codes et normes de bonnes pratiques au niveau des stratégies nationales et de celles des Partenaires au développement, dans l'objectif d'unifier les approches de gestion et d'évaluation de l'aide budgétaire. De plus, la promotion des critères de transparence en matière de gestion des finances publiques, de gouvernance du développement local et d'évolution des territoires, doit être poursuivie ;
- Il est proposé de soutenir les initiatives menées par les migrants dont les transferts financiers participent aux actions de développement local afin renforcer le contrôle populaire de l'usage des fonds et de véhiculer plus efficacement l'aide au développement ciblant le niveau local.
- L'Aide publique au développement gagnerait également en efficacité et en impact si une part significative des montants concernés utilisait les mécanismes de la coopération décentralisée ;
- Il conviendrait aussi de cofinancer des projets avec une part significative d'argent public local, de manière à maximiser la part des dépenses publiques efficacement utilisées et surtout de co-piloter localement les projets.
- Enfin, les partenaires au développement devraient mettre en place des mécanismes de garantie des collectivités «non solvables» incitant ainsi les banques régionales à leur accorder des prêts.
- Les collectivités locales, les gouvernements centraux et les partenaires au développement doivent convenir de la mise en place d'un système d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations. Cette évaluation devrait être réalisée à la veille de la prochaine Africités 6 qui se tiendra en décembre 2012 à Dakar (Sénégal) et permettra de mesurer les progrès réalisés. Pour ce faire, les partenaires au développement devraient contribuer à la mise en place d'un fonds commun de réalisation de ce bilan de performance.